ARGENTRÉ

1910

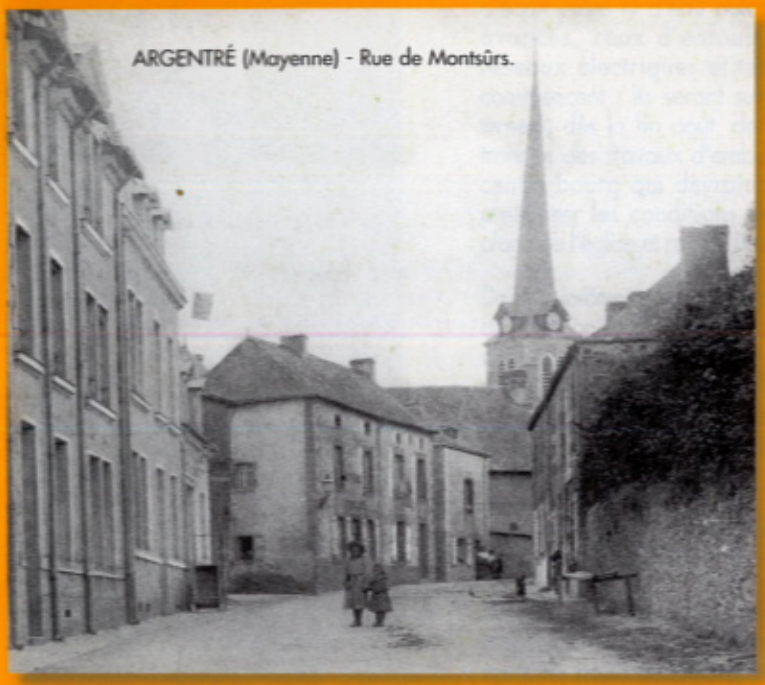

Bulletin Municipal n°16
Juillet 98

au

sommaire

2 **Réunions du Conseil Municipal**
De décembre 97 à mai 98 2-9

10 **Les Terrasses d'Argentré**
Travaux de viabilisation en cours 10

11 **Le Tri Sélectif**
C'est bien parti 11

12 **Sapeur-Pompier Volontaire**
Pourquoi pas vous ! 12

Gendarmerie
Les enfants en voiture : priorité à la sécurité ! 12

13 **Ecole Élémentaire Publique J.-Y. Cousteau**
Activités menées au cours de l'année scolaire 97/98 13

14 **Ecole Maternelle «Les Dauphins»**
Activités menées au cours de l'année scolaire 97/98 14

15 **Ecole St-Cyr / Ste Julitte**
Activités menées au cours de l'année scolaire 97/98 15

16 **La vie des Associations**
US Argentré :
- Edito du Président & organigramme 16
- Section FOOTBALL 17
- Section VOLLEY-BALL 18
- Section BICROSS 18
- Section TENNIS 19
- Section CYCLO-SPORT 19
- Section BASKET-BALL 20
- Section TENNIS DE TABLE 21

Familles Rurales 22
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse 22
A.G.O.R.A. 23
Comité de Jumelage 24
Club du 3ème Age 25

26 **Informations Diverses**
La Poste - Mairie - La Déchetterie - Pensons au Voisinage 26
Collecte des Ordures Ménagères - Centre Médico-Social 27
Grille des Tarifs des Services Municipaux 28

Séances des 8 décembre 97, 12 janvier 98, 2 février, 2 mars, 23 mars et 4 mai.

séance du 08 décembre 1997

Zone artisanale "La Carie" Convention pour travaux de voirie

La commune d'Argentré est propriétaire de la voirie de la zone artisanale "La Carie". Celle-ci a sérieusement besoin d'être restaurée. La CCPL, chargée des travaux, nous propose de signer une convention permettant la réalisation de ces travaux et dont le montant s'élève à 100 000 F HT. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la CCPL.

Indemnités de conseil au Receveur Municipal

Comme chaque année, il est proposé d'accorder au receveur municipal le bénéfice de l'indemnité de conseil.

M. PENEAU du 1er janvier au 28 février, soit pendant 2 mois.
M. LAMY du 1er mars au 30 juin, soit pendant 4 mois.
M. AUBRY depuis le 1er juillet, soit pendant 6 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal de partager, en fonction du nombre de mois effectués par chacun, le montant de l'indemnité annuelle de conseil calculée par rapport aux mandats et titres pris en charge par le receveur au cours de l'année 1996. Ce montant est évalué à 3 239,00 F et sera versée proportionnellement avec les salaires du mois de décembre 1997 (dépenses de fonctionnement article 6225).

Informatique de la Mairie.

La comptabilité actuelles sous SERICOL posant des problèmes, et les propositions d'amélioration de ce système ne paraissant pas probantes, une étude a été effectuée sur deux nouveaux progiciels : MAGNUS et MAIRISTEM.

Des visites d'étude ont été organisées auprès des mairies utilisant ces deux progiciels et le choix s'est porté sur MAIRISTEM qui donne toutes satisfactions à ses utilisateurs.

Il est demandé au Conseil Municipal :
- d'annuler le contrat avec le CDG 53 pour le progiciel SERICOL,
- de choisir MAIRISTEM, en remplacement de SERICOL, sous réserve de vérification de l'offre,
- d'organiser une consultation des revendeurs locaux pour le matériel,
- d'inscrire 120 000 F HT (formation comprise) au budget prévisionnel 1998, pour financer cette opération.

Porcherie de M. SEVIN à Bonchamp - Avis

Une enquête publique a été ouverte du 8 décembre 1997 au 10 janvier 1998 concernant la demande présentée par Monsieur et Madame Jean-Pierre SEVIN, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après régularisation et extension, un élevage porcin de 120 truies, 2 verrats, 420 porcelets en post-sevrage et 450 porcs à l'engraissement à Bonchamp-lès-Laval, lieu-dit "La Jambellière".

L'affichage a été effectuée dans notre commune.

La commune d'Argentré n'est pas touchée par le plan d'épandage.

Par contre, les communes de Bonchamp et Louverné sont concernées et cette dernière semble soucieuse d'un risque de mise en péril de sa source.

Il est proposé au Conseil Municipal de se ranger à l'avis qui sera émis par la commune de Bonchamp-les-Laval, principale intéressée par ce projet situé sur son territoire.

Subvention "Classe de neige" Ecole J.-Y. Cousteau

Les enfants de CM2 de l'école Cousteau partant en classe de neige du 11 au 18 janvier 1998 et le budget primitif 1998 n'étant pas encore voté, il est nécessaire de prendre une délibération fixant le montant de la subvention qui leur sera accordée.

Elle figurera au tableau des subventions du budget primitif de 1998.

22 enfants partent, pendant 8 jours.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour la classe de neige de l'Ecole Cousteau moyennant une somme de 47,00 F par jour et par enfant, soit une subvention totale de 8 272,00 F.

Rapport de la Visite du Conseil Municipal d'Enfants au Centre de Tri de St-Pierre du Regard

9 enfants membres du Conseil Municipal d'Enfants d'Argentré ont effectué une visite au Centre de Tri de St-Pierre du Regard. Ce centre collecte les déchets notamment de la ville de Flers, dans des sacs de différentes couleurs. Ils ont assisté à l'ouverture des sacs.

Cette visite leur a permis de comprendre ce que deviennent les déchets après avoir été jetés.

Les conseils qu'ils portent au Conseil Municipal sont :
- de procéder à une information de la population,
- de faire prendre conscience aux adultes de l'intérêt de l'opération, notamment dans le rôle de la lutte contre la pollution mais aussi dans les économies qui peuvent être réalisées.

La phase suivante, après le tri, sera le recyclage.

Les enfants ont enfin procédé aux choix de photos pour parution dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur DESCOTTES les remercie de leur excellent travail qui va permettre d'améliorer le ramassage des déchets à Argentré.

séance du 12 janvier 1998

Dotation globale d'équipement Programme des travaux pour 1998

Les différents travaux de voirie, repris dans le dossier d'engagement pour la D.G.E. 1998, sont exposés, commentés et détaillés par des membres de la commission urbanisme. Ces projets sont :

- La création d'une nouvelle voie d'accès au chemin des Marzelles : montant des travaux estimé à **296 643,05 F HT.**
- La création d'une nouvelle voie d'accès aux vestiaires du terrain de football : montant des travaux estimé à **180 048,00 F HT.**
- Des travaux à réaliser sur 2 voies communales et 6 chemins ruraux : montant des travaux estimé à **212 340,25 F HT.**

Il y a lieu d'ajouter, au montant estimatif des travaux, une somme «divers et imprévus» s'élevant, pour la totalité des opérations, à **24 069,86 F HT.**

Le montant total des opérations s'élèveraient donc à **860 000,00 F TTC.**

La date prévisionnelle d'ouverture du chantier peut se situer au cours du deuxième trimestre de l'année 1998, et le plan de financement est le suivant :

- Fonds libres	70 481,16
- Emprunts	500 000,00
- Subvention DGE *(éventuelle)*	142 620,00
TOTAL HT	**713 101,16**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter cet avant-projet de travaux de voirie pour 1998 ainsi que les dates et modalités de financement précitées.

Achats de terrains Lotissement des Terrasses

Dans le cadre de la réalisation du lotissement des "Terrasses" à Argentré, des propositions d'achat de terrains ou parties de terrains ont été faites à leurs propriétaires.
M et Mme MARTEAU acceptent de céder une bande de 3,50 m environ dans le bas de leur terrain cadastré section E n° 431, moyennant un prix d'achat de 35 le m² et la cession gratuite par la commune du terrain cadastré section E n° 1233 qu'elle assainira lors de la réalisation du lotissement.

M et Mme VANDENDRIESSCHE acceptent, sur le principe, de céder leur terrain cadastré section E n° 430, le prix d'achat restant à déterminer.

Il est demandé au Conseil Municipal de signer les actes relatifs à l'achat de la bande de terrain de la parcelle cadastrée section E n° 431 et d'autoriser le Maire à négocier le prix d'achat et signer les actes relatifs à l'achat du terrain cadastré section E n° 430.

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques

Il y a quelques années, la commune a procédé à l'effacement de réseau souple, à l'entrée de l'agglomération, route de Laval.

Dans le cadre de l'aménagement global du centre bourg, le Conseil Municipal souhaite réaliser l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur toute la partie comprise entre l'entrée déjà aménagée et la place de l'église.

L'estimation de l'effacement du réseau électrique est de 640 000 F HT. L'estimation pour le réseau téléphonique est de 238 936,56 F + 25 411 F HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte ces estimations et demande l'inscription simultanée des travaux pour 1998, avec prise en charge par la commune de la part des travaux non subventionnée, soit 25% pour le réseau électrique et 30% pour le réseau téléphonique.

Paroisse d'Argentré

Monsieur DESCOTTES expose à l'assemblée le problème de la restructuration des paroisses. En effet, le curé de Louverné est maintenant curé de la nouvelle paroisse. Est-il souhaitable que le siège de cette nouvelle paroisse reste à Louverné ? Cette commune n'est-elle pas trop excentrée par rapport aux autres communes de la paroisse ? La commune d'Argentré ne serait-elle pas plus au centre du territoire de la nouvelle paroisse ? Dans cette éventualité, il faut se poser la question du logement. En effet, il avait été prévu, dans les années à venir, de mettre la mairie dans l'actuel presbytère, d'affecter les salles l'actuelle mairie, aux activités paroissiales et d'acheter un logement pour le curé.

La décision relative à l'implantation du siège de la nouvelle paroisse n'est pas prise par nous, mais il faut être prêt et avoir étudié toutes les situations possibles pour proposer un logement correct, acceptable si le curé doit habiter à Argentré.

Informations relatives au plan d'eau d'Argentré

Monsieur MEZIERE informe l'assemblée que l'alevinage a été effectué avec la société de pêche, faisant appel au même pisciculteur que d'habitude. Pour un coût de 25 736 F, l'alevinage s'est composé de 100 kg de brochets, 500 kg de gardons, 200 kg de carpeaux et 50 kg de tanches. Il informe l'assemblée qu'une réunion aura lieu fin janvier afin de préparer l'alevinage pour la truite.

Sens interdits à Argentré

Monsieur MEZIERE présente à l'assemblée deux demandes de sens interdits qui lui ont été faites. L'une rue de la Pommardière, où il serait intéressant de se rendre, pour déterminer dans quel sens il faudrait interdire le passage. L'autre, rue de Ballée, qui deviendrait un sens unique de la rue des Sports vers le centre bourg.

Il serait intéressant de voir aussi la rue des Tripots.

séance du 02 février 1998

Installation classée EARL LAISNARD à Brielles

Une enquête publique a eu lieu, du 29 décembre 97 au 30 janvier 98, sur le dossier présenté par l'EARL LAISNARD et l'affichage a été effectué dans la commune d'Argentré.

La zone d'Argentré touchée par le plan d'épandage de cette EARL représente 23,25 hectares et se situe au lieu-dit "La Touche" à 500 mètres au nord de l'autoroute A81. Le siège de l'exploitation est celui du GAEC de la Touche de Soulgé/Ouette.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par la EARL LAISNARD de Brielles.

Compte tenu de l'implantation actuelle dans ce secteur de plusieurs zones d'épandage, et qu'il ne semble pas souhaitable de les étendre davantage et que, de plus, cette demande servirait à l'épandage de l'EARL LAISNARD de Brielles (située dans le département voisin).

Un avis défavorable a été émis à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Compte rendu de la réunion du Comité de Gestion du Plan d'Eau

Monsieur MEZIERE informe l'assemblée que, lors de la dernière réunion du Comité de Gestion du Plan d'Eau, il a été décidé de pro-céder à l'alevinage de 500 kg de truites, pour un coût d'environ 15 000 F, en vue de l'ouverture de la pêche le 21 février 1998.

En ce qui concerne les tarifs, bien qu'il y ait eu des demandes de modifications, il a été décidé à l'unanimité de maintenir les prix de l'an dernier.

Les bancs et les poubelles autour du plan d'eau sont commandées. Pour ceux-ci et les jeux, une somme de 40 000 F a été prévue. Les jeux autour du plan d'eau sont en partie en construction et en partie installés.

Information sur les collectes sélectives des déchets ménagers

Monsieur MEZIERE rappelle que la campagne de collecte sélective des déchets ménagers démarre le 1er avril 1998. Les 15 communes concernées procéderont à la même information, en même temps, à compter du 1er mars 1998.

Il serait souhaitable de mettre les enfants des écoles à contribution afin de faire passer le message auprès des parents.

En plus de l'information distribuée vers le 1er mars, une plaquette pourrait être distribuée vers le 15 mars (elle sera mise au point au cours de la réunion du 9 mars). Ces envois seront mis sous enveloppe à en-tête de la mairie, afin de ne pas être confondus avec les publicités diverses. Des rappels pourront aussi être insérés dans le bulletin municipal.

Le 11 mars 1998, une réunion de formation se déroulera à Bonchamp avec des élus, Mme BAILLET et M LERIOUX.

Actuellement, 10 conteneurs ont été commandés et devraient correspondre à 4 points de collecte sélective. L'installation devant être fonctionnelle le 1er avril 1998, la détermination de 3 points de collecte sera effectuée au cours de la prochaine réunion de la commission environnement qui aura lieu le vendredi 6 février 1998 à 18 heures. Les idées proposées et à étudier pour des emplacements possibles sont : près de la déchetterie - près du plan d'eau - près de l'école - sur le parking face à la Mairie.

Chaque point de collecte devra avoir trois conteneurs. L'emplacement qui répond le mieux à un nombre supplémentaire de conteneurs serait celui de la poste mais la surface au sol est insuffisante. De plus, l'emplacement actuel crée des nuisances assez importantes pour la poste. Il serait souhaitable que la commission environnement examine la possibilité de doubler le nombre de conteneurs nécessaires à ce point de collecte en envisageant peut-être une installation sur le parking public, face à la Mairie, où stationnent les cars.

Les conteneurs commandés coûtent 6 800 F pour les 8 neufs et 4 000 F pour les 2 d'occasion. Seront installés, 3 sortes de conteneurs : 1 pour le papier et le carton, 1 pour le verre et 1 pour l'acier, l'aluminium et le plastique.

Des subventions seront versées pour l'aménagement des points de collecte et pour la publicité (50%).

Nous aurons à notre disposition un support de 19 panneaux (qui feront le tour des 15 communes) et qui pourront servir aux écoles

Il serait judicieux de faire une réunion d'information pour la population après le démarrage.

Les Terrasses (zone E)

• En vue de la réalisation du futur lotissement des Terrasses, la commune d'Argentré a proposé à Madame TOUILLER d'acheter son terrain cadastré section n° 187, d'une contenance de 2 a 18 ca, situé en zone NAh et qui lui sert de jardin de sa propriété, au prix total de 7 500 F. Mme TOUILLER ayant donné son accord, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cet achat de terrain aux conditions émunérées ci-dessus.

• Mlle GAUDIN est prête à échanger son terrain cadastré E 1599 de 1a 53ca avec un terrain communal et, si besoin, une soulte de 35 F le m². Cette transaction comportant une cession par la commune, l'avis des domaines doit être demandé.

•M GROUSSARD est prêt à échanger son terrain cadastré E 1600 de 1a 07ca avec le terrain des consorts GOULAY et, si besoin, une soulte de 35 F le m². Cette transaction comportant une cession par la commune, l'avis des domaines doit être demandé.

• M. BERTIER est prêt à acheter un terrain communal au prix de 35 F le m². Cette transaction comportant une cession par la commune, l'avis des domaines doit être demandé.

• M et Mme MARTEAU sont prêts à céder à la commune une bande de 3,5 m de large en bas de leur terrain cadastré E 431 moyennant le prix de 35 F le m² et la cession gratuite par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée E 1233 jouxtant leur terrain (assainie au cours de la réalisation du lotissement des terrasses). Cette transaction comportant une cession par la commune, l'avis des domaines doit être demandé.

• M et Mme VANDENDRIESSCHE ont été sollicités pour la vente à la commune de leur terrain cadastré E 430 pour un prix de 50 F le m². Légèrement réticents sur le prix proposé, ils ont accepté le principe de la vente à la commune. C'est pourquoi, dans un premier temps, l'avis des domaines sera demandé.

Révision du P.O.S.

La DDE nous demande de prendre en compte, pour une prochaine révision du P.O.S., le périmètre du captage Montroux, avant le 12 mai 1998. M. MARSOLLIER indique que ce périmètre sera inséré dans le dossier de la commission urbanisme chargée de l'étude actuelle de révision du P.O.S. et sera étudié à la réunion du 4 février 1998 ainsi que le lotissement des Terrasses et l'aménagement du centre bourg.

Les Terrasses

Etant donné le nombre croissant de demandes - aussi bien pour l'achat de parcelles que pour les logements locatifs, personnes âgées - il va être urgent de fixer un prix. M. MARSOLLIER présente à l'assemblée le plan réactualisé du lotissement des Terrasses.

Aménagement du centre bourg

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la commune a prévu la réalisation de la 2ème tranche de la place de l'église (au nord et à l'est de l'église) et de la rue du Maine. En parallèle, l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques est également prévu, ainsi que la mise en lumière de l'église et la rénovation de l'éclairage public.

Le SIAEP en profitera pour refaire les réseaux des eaux usées et de l'assainissement (ainsi que dans la rue du Verger et la descente vers Montroux).

M. MARSOLLIER présente les plans en apportant diverses précisions : l'abandon du carrefour avec giratoire (permet d'avoir plus de places notamment pour le stationnement), l'abri bus, la cabine téléphonique, la pergola,...

il est rappelé que ce projet s'intègre dans la restructuration du centre bourg qui avait fait l'objet d'une étude globale en 1991.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet pour le montant indiqué et de solliciter la subvention correspondante auprès du département, ainsi que la possibilité de démarrer les travaux au plus vite.

M. MARSOLLIER propose qu'une réunion publique d'information soit fixée, par exemple, le jeudi 5 mars 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander le concours de la DDE pour la surveillance du chantier et l'appel d'offres (maîtrise d'œuvre).

Salle multisports et vestiaires de football

Afin de permettre la pratique du tennis de table, de la gymnastique, du yoga et donner la possibilité de développer d'autres sports (danse, judo,...), le conseil municipal a prévu la construction d'une salle multisports attenante aux salles existantes. Le coût est estimé à 1 021 000 F TTC pour une surface de 378,50 m².

En même temps, pour faciliter l'utilisation des terrains de football des Marzelles, le Conseil Municipal a prévu la construction de 2 vestiaires. Le coût est estimé à 643 000 F TTC pour une surface utile de 82 m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet pour le montant indiqué et de solliciter les subventions correspondantes auprès du département, ainsi que la possibilité de démarrer les travaux au plus vite.

M. MARSOLLIER indique à l'assemblée que l'appel d'offres s'est révélé infructueux pour deux lots (maçonnerie et charpente) sur 12 et que la commune a décidé de relancer un marché négocié pour ces deux lots. La prochaine réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu le 23 février à 17 h 30.

séance du 02 mars 1998

Lotissement des "Terrasses"

M. MARSOLLIER présente tout d'abord les plans d'ensemble puis les prestations détaillées relatives au lotissement des "Terrasses" :

- au milieu, voie simple sans trottoir avec des plates formes limitant la pente,
- les conditions d'implantation des maisons par rapport aux terrains,
- les obligations à respecter en limite de lot et en limite de propriété,
- les espaces privés,
- les différents raccordements (eau, assainissement, électricité, téléphone, éclairage public),...

La partie haute du lotissement sera réservée à du locatif social ou séparée en deux : une partie en locatif pour personnes âgées, une autre partie composée de pavillons groupés en accession à la propriété.

Concernant la partie du lotissement dont 10 parcelles seront mises en vente, le coût pour la commune devrait s'élever à 1 200 000 F pour 5 070 m². Afin de parvenir à l'équilibre financier, le conseil municipal pourrait décider de proposer ces terrains à la vente au prix de 230 F le m², après avis des domaines, et d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à ces achats de terrain aux conditions émunérées ci-dessus.

M. MARSOLLIER précise que le contrat par rapport au géomètre (levée, étude du lotissement, plan de bornage, autorisation de lotir) et le contrat d'ingénierie assainissement voirie, devraient s'élever à 60 000 F, compris dans le prix de revient.

M. DESCOTTES informe l'assemblée qu'il reste 4 lots en vente aux Grandes Marzelles car à ce jour, 31 lots ont fait l'objet d'une réservation ferme sur 35. Il serait bon, devant la demande, de penser à prévoir un autre lotissement, éventuellement dans un autre secteur de la commune.

SITCOM : avenant à la convention

M. DESCOTTES rappelle à l'assemblée que le 23 mars 1994, une convention a été signée avec le SITCOM concernant le traitement des ordures ménagères à Argentré. A l'époque, le prix du traitement était fixé à 220 F la tonne, à partir du 1er juillet 1994, et révisable chaque année au 1er janvier.

Au cours de la réunion du 14 avril 1997, l'avenant n°1 portant ce montant à 225 F la tonne à compter du 1er janvier 1997, a été approuvé.

Aujourd'hui, le SITCOM nous transmet un avenant n°2 portant le prix du traitement d'ordures ménagères à 230 F la tonne à compter du 1er janvier 1998.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le nouveau prix de traitement des ordures ménagères fixé à 230 F la tonne par le SITCOM, à compter du 1er janvier 1998, et d'autoriser le Maire à signer, avec le Président du SITCOM, l'avenant n°2 à la convention du 23 mars 1994 s'y rapportant.

Il est précisé que, sur Argentré, le volume d'ordures ménagères, par an et par habitant, est de 266 kg.

Les ordures ménagères, dans leur totalité, coûtent environ 480 000 F par an à la commune.

Compte rendu de la commission d'appel d'offres

M. DUCHENE informe l'assemblée du résultat de l'appel d'offres lancé pour la reconstruction de la salle multisports et des deux vestiaires de football.

Une première réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le 26 janvier 1998 au cours de laquelle deux lots (n°1 : gros œuvre et n°3 : charpente) ont été infructueux.

Un marché négocié a donc été lancé pour ces deux lots.

Au cours de la réunion de la commission d'appel d'offres du 23 février 1998, les entreprises et les montants retenus pour la construction de la salle multisports et des deux vestiaires de football sont :

Gros Œuvre	LEDAUPHIN	444 525,84 F
Charpente (vestiaires)	COURCELLE	49 732,36 F
Charpente (salle)	COURCELLE	359 181,51 F
Menuiseries extérieures	PELE	45 924,30 F
Menuiseries intérieures	PELE	4 489,00 F
Cloison, plafonds	LEDAUPHIN SCPS	48 496,63 F
Electricité	SMEC	74 298,04 F
Plomberie chauffage	SCF	71 190,18 F
Chauffage (aérotherme) (salle)	SMEC	32 562,00 F
Sols scellés (vestiaires)	LUCAS	26 293,75 F
Parquet sportif (salle)	GEROCLAIR	144 488,45 F
Peinture	FRETIGNE	16 694,70 F
	TOTAL TTC	**1 317 876,76 F**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce choix et d'autoriser le Maire à signer les marchés des entrepreneurs retenus.

Information - réflexion sur les compétences communautaires

M. DESCOTTES informe l'assemblée que la CCPL a transmis, auprès des communes membres, une enquête afin de déterminer les compétences pour lesquelles chacune d'entre elles trouverait un intérêt à ce qu'elles soient transférées à la CCPL.

Cela concerne le questionnaire n°1 et la position de la commune est de ne pas faire de transfert trop important dès le départ.

Les autres questionnaires joints concernent les déchets et les transports collectifs routiers, qui sont deux domaines pour lesquels des études de compétences de la CCPL sont déjà en cours.

Supérette, transports

M. DESCOTTES informe l'assemblée que ces deux points ont été évoqués par les nouveaux habitants d'Argentré et seront étudiés ultérieurement.

Collectes sélectives et déchets ménagers

M. MEZIERE rappelle que la population a reçu ce matin le premier dépliant d'information et qu'il est prévu de procéder au deuxième envoi dans environ quinze jours. Cet envoi sera accompagné d'une note du Maire afin de mieux sensibiliser la population.

Des affiches ont été distribuées dans les commerces et les écoles. Des guides pratiques du tri sont distribués à chaque conseiller municipal et ont pour but d'avoir réponse à toute question qui serait posée.

En ce qui concerne l'emplacement des conteneurs à côté de la poste, l'installation actuelle va être agrandie pour installer un troisième conteneur en attendant que le parking soit libéré pour les y transférer et en ajouter trois.

Les travaux d'aménagement des emplacements sont subventionnés à 50% ; pour l'instant seul le site de la déchetterie est concerné.

M. MEZIERE précise aussi que l'aménagement de l'espace vert du lotissement du "Vallon" est terminé.

Aménagement du centre bourg

M. MARSOLLIER précise que la réunion d'information de la population concernant l'aménagement du centre bourg aura lieu le jeudi 12 mars 1998 dans la salle du conseil de la mairie. Ces travaux provoqueront des perturbations pendant six mois au moins et il va falloir étudier le problème des gros véhicules empruntant la route de Montsûrs.

Plan d'occupation des sols

Suite à l'étude de plusieurs demandes en réunion de la commission urbanisme et à la nécessité d'adapter le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Argentré aux servitudes liées au captage de Montroux, il est proposé au conseil municipal de prescrire la révision du P.O.S.

Cette révision permettrait de procéder à une étude approfondie concernant notamment :

- les servitudes liées au captage de Montroux,
- la suppression de certains emplacements réservés,
- dans le secteur des Gasneries, la prolongation de la zone artisanale,...

séance du 23 mars 1998

Subventions 1998

ORGANISMES	B.P. 97	Versements 1997	Propositions 1998
OFFICE des AC et AG	200	200	
U.S. ARGENTRÉ	37 000	37 000	32 300
CHAMBRE des METIERS Service Apprentissage	800	800	1 050
ASSOCIATION des AMIS de la B.D.P. Mayenne	1 400	1 400	1 400
CENTRE des PAPILLONS BLANCS (Apei Laval)	1 000	1 000	1 000
AIDE à DOMICILE en MILIEU RURAL	4 600	4 600	3 000
SOCIETE de PECHE "La JOUANNE"	2 000	2 000	2 000
CLUB du 3ème AGE	2 000	2 000	2 000
COMICE AGRICOLE	2 100	2 100	2 100
FANFARE d'ARGENTRE	1 500	1 500	1 500
FAMILLES RURALES, ASSOCIATION d'ARGENTRE	2 000	2 000	2 200
FAMILLES RURALES, CENTRE AERE de JUILLET	13 000	13 000	15 500
La PREVENTION ROUTIERE	400	400	500
O.G.E.C. d'ARGENTRE	20 000	20 000	20 000
Fédé. Dép. GROUP. PROTECT. des CULTURES	1 335	1334,33	1363
COMITE de JUMELAGE ARGENTRE-LOUVIGNE	10 000	10 000	10 000
A.G.O.R.A.	8 000	8 000	9 700
FOYER des JEUNES	5 000	5 000	
C.A.U.E. de la MAYENNE	1 200	1 200	1 200
U.D.A.F. de la MAYENNE	1 335	1 335	1 335
CLASSE de DECOUVERTE ECOLE J.-Y. COUSTEAU			18 000
CLASSE de DECOUVERTE ECOLE ST-CYR STE JULITTE	11 648	10 920	
ASS. INTERC. AMENAGEMENT TEMPS ENFANT	9 230	9 230	8 330
MISSION LOCALE pour l'EMPLOI	10 800	10 800	
S.P.A.	1 200	1 200	1 200
A.P.A.J.H.	250	250	250
ECOLE MATERNELLE	3 500	3 500	
A.S.A.D.	400	400	400
RESTOS du CŒUR			1 250
ACTIONS HUMANITAIRES	5 000		3 750
AUTRES SUBVENTIONS non AFFECTEES	4 900		5 000
TOTAL	**192 048**	**181 419,33**	**177 128**

Adoption du compte administratif 1997

Après présentation du compte administratif 1997 faisant apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 2 774 909,50 F
Déficit de l'investissement : 2 267 659,52 F

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 1997.

Vote des subventions 1998

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le montant des subventions, qui seront accordées aux associations en 1998, selon le tableau ci-après établi par la commission de finances.

Le montant total des subventions s'élève à 177 128,00 F.

Vote des taux d'imposition 1998

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de 1997 pour 1998 répartis de la manière suivante :

Taxe d'habitation : ..... 15,54 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... 23,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : ..... 39,60 %

et d'inscrire au compte 7311 «contributions directes» le produit fiscal pour un montant de 2 597 690,00 F.

Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 1998

Il est proposé au conseil municipal de porter à 494 500,00 F le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à recouvrer en 1998 et de charger le maire de la transmission de la décision à la Direction des services fiscaux afin d'en assurer le recouvrement.

Vote du budget primitif 1998

Est présenté au conseil municipal la proposition de budget primitif 1998 accompagné de deux budgets annexes, résumés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses de fonctionnement : 8 439 031,00 F
Recettes de fonctionnement : 8 439 031,00 F
Dépenses d'investissement : 13 319 484,00 F
Recettes d'investissement : 13 319 484,00 F

BUDGET ANNEXE «LE VALLON» :

Dépenses de fonctionnement : 60 000,00 F
Recettes de fonctionnement : 60 000,00 F
Dépenses d'investissement : 60 000,00 F
Recettes d'investissement : 60 000,00 F

BUDGET ANNEXE «LES TERRASSES» :
(anciennement «terrain Les Pochonnières»)

Dépenses de fonctionnement : 1 650 000,00 F
Recettes de fonctionnement : 1 650 000,00 F
Dépenses d'investissement : 1 650 000,00 F
Recettes d'investissement : 1 650 000,00 F

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 1998 (budget principal et ses deux budgets annexes) pour les montants ci-dessus, d'arrêter le montant des crédits d'investissement 1997 reportés en 1998 tels qu'établis sur la liste jointe et de charge le Maire de la transmission de tous documents nécessaires pour l'octroi et le versement de subventions.

Installation classée SCEA La Cassine à Bonchamp

Une enquête publique a été ouverte, du 31 janvier 1998 au 2 mars 1998, concernant la demande présentée par la SCEA La Cassine, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage de 18 000 dindes ou 49 920 poulets, soit 54 000 animaux équivalents, à Bonchamp-les-Laval, lieu-dit "La Cassine".

L'affichage a été effectué dans notre commune.

La zone d'Argentré, touchée par le plan d'épandage de cette EARL, se situe au lieu-dit "La Grifferaie" au sud de l'autoroute A 81.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par la SCEA La Cassine à Bonchamp-les-Laval.

Le Conseil Municipal, après vote, émet un avis favorable par 8 voix pour, 4 voix contre et 4 bulletins blancs.

Redevance d'occupation du domaine public - France Télécom

La loi de réglementation des Télécommunications, dans son décret n° 97-683 du 30 mai 1997, fait obligation à France Télécom de procéder, auprès des gestionnaires de voirie, à la déclaration de son patrimoine implanté dans et sur le domaine public routier ; celle-ci valant permission de voirie. France Télécom faisant désormais partie du secteur privé et, en tant qu'occupant une partie du domaine public, elle doit verser une redevance d'occupation du domaine public à la commune d'Argentré, dont le montant annuel maximal est de 150,00 F par kilomètre linéaire de voies communales.

Cette redevance sera portée au budget à l'article 703.23 et son montant évoluera chaque année au 1er janvier, proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction mesuré au cours des douze mois précédents la dernière publication de l'indice connu au 1er janvier.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de cette redevance à 150,00 F le mètre linéaire de voies communales.

Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur - Aménagement place de l'église 2ème tranche

Exposé de M. MARSOLLIER :

La restructuration du centre bourg avait fait l'objet d'une étude globale en 1991. Une première tranche a été réalisée en 1994. La commune a prévu, en 1998, l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, la mise en lumière de l'église et la rénovation de l'éclairage public, ainsi qu'une deuxième tranche d'aménagement sur la place de l'église.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet pour le montant indiqué et de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Cessions et échanges de terrains

M. DESCOTTES informe l'assemblée de la réception des avis du

domaine concernant divers terrains à acquérir ou échanger en vue de la réalisation du futur lotissement "Les Terrasses".

Il avait été décidé, lors de la réunion du conseil municipal du 12 janvier 1998, en vue de la réalisation du futur lotissement "Les Terrasses", d'acheter une bande de terrain cadastré section E n°431 moyennant un prix d'achat de 35 F le m². Il était prévu aussi de leur céder gratuitement une partie du terrain marécageux cadastré section E n° 1233, assaini par la commune lors de la réalisation du lotissement, cette cession compensant le prix d'achat du terrain.

L'avis du domaine en date du 12 mars 1998 estime le prix du terrain cadastré section E n°1233 à environ 10 F le m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à céder gratuitement une partie du terrain E 1233 qui sera assaini lors des travaux du lotissement et à signer tous documents nécessaires à cette cession.

Dans le cadre de la réalisation du lotissement des "Terrasses" à Argentré, une demande d'achat d'une partie du terrain cadastré section E n°1833 avait été formulée. L'avis des domaines en date du 12 mars 1998 estime le prix de ce terrain à 35 F le m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à la cession d'une partie du terrain E 1833 sur la base de 35 F le m².

Dans le cadre de la réalisation du lotissement des "Terrasses" à Argentré, des propositions d'échange de terrains ont été faites. Il s'agit de l'acquisition par la commune des terrains cadastrés section E n°1599 et E n°1600 sur la base de 35 F le m², de la cession d'une partie du terrain cadastré section E n°1833 et de la cession du terrain cadastré section E n°193 appartenants à la commune, sur la base de prix identique à l'avis du domaine en date du 12 mars 1998, soit 35 F le m².

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à ces échanges de terrains avec soulte, sur la base de 35 F le m².

Versement d'une allocation à l'Association sportive et culturelle des écoles publiques pour l'achat de fournitures scolaires

Le Conseil Municipal, sur proposition du rapporteur de la commission des finances pour l'exercice 1998, vote à l'unanimité les crédits à verser en 1998 à l'«association sportive et culturelle», chargée de la gestion financière des écoles publiques, à savoir l'école J.-Y. Cousteau (primaire) et l'école les Dauphins (maternelle). Décide à l'unanimité l'inscription de ses crédits à l'article 6067 du budget primitif 1998, ceux-ci servant à payer les dépenses d'achats de fournitures scolaires ; l'association sportive et culturelle devant nous fournir, en fin d'exercice, les justificatifs de ces dépenses pour contrôle.

Le montant pour 1998 s'élève à 46 290 F et se répartit de la façon suivante :

- Ecole J.-Y. Cousteau
  256 F par élève et pour 116 élèves ..... soit 29 750 F.
- Ecole Les Dauphins
  178 F par élève et pour 93 élèves ..... soit 16 450 F.

Allocation à l'O.G.E.C.

Le Conseil Municipal, vu la convention passée entre la commune et l'organisme de gestion de l'école St-Cyr-Ste Julitte, après analyse du budget prévisionnel 1998 de l'O.G.E.C. servant de base au versement de l'allocation, sur proposition du rapporteur de la commission des finances, arrête à l'unanimité le montant de l'allocation à verser à l'O.G.E.C. *(école St-Cyr/Ste Julitte)* à 245 783 F pour l'année 1998, étant bien précisé que cette allocation est inférieure au montant des dépenses supportées par la commune pour l'enseignement public et décide à l'unanimité l'inscription de ce crédit à l'article 657481 du budget primitif 1998.

séance du 04 mai 1998

Compte rendu des Commissions

■ COMMISSION VOIRIE, ENVIRONNEMENT

Station d'épuration

Lors de la dernière réunion du S.I.A.E.P., il a été précisé que le début du chantier concernant la station d'épuration débuterait en septembre 1998. Le nouveau procédé qui sera utilisé donne actuellement toute satisfaction dans les Landes. Ce chantier devrait coûter 6 753 600 F TTC, dont 1 584 500 F à la charge du S.I.A.E.P. Ce dernier procédant à un emprunt, la répercussion devrait être environ 50 F d'augmentation par an par abonné. Cette station est une station d'avant garde et sera construite de l'autre côté du chemin - donc plus grande - que la station actuelle.

Fleurissement

Mmes TULARD et LEFRAY ont reçu un prix d'encouragement, pour la commune d'Argentré. Il se compose d'un diplôme, de fleurs et d'un bon d'achat de 400 F.

Porcherie de M. BOSCHER

Avant la mise en route de sa porcherie, dans une quinzaine de jours, M. BORSCHER invite les membres du conseil municipal à visiter les locaux le mercredi 6 mai à 19 heures. Les personnes intéressées se retrouveront ce jour là à 18 h 30 devant la mairie.

Déchetterie

Il serait intéressant d'élargir un peu plus les horaires d'ouverture dans la semaine, dans les périodes où les déchets verts sont plus importants (avril à juin), par exemple le mercredi en soirée et, éventuellement, prolonger d'une heure l'ouverture du samedi. Les membres du conseil étant d'accord, les horaires possibles vont être étudiés et des affiches seront apposées à la déchetterie.

■ COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bâtiments communaux

La commission s'est réunie fin mars afin d'étudier les devis de travaux concernant les bâtiments communaux. Ont été retenus :

- l'entreprise TESSIER pour la remise en conformité de la Gendarmerie pour ..... 36 500,00 F
- l'entreprise ELITEL pour la remise en conformité de la Mairie et des logements de la DASS, pour environ ..... 60 000,00 F
- l'entreprise LEBOURDAIS pour la salle des sports (réfection de la résine) pour ..... 73 000,00 F
- l'isolation de la Gendarmerie (laine de verre) sera effectuée par les employés communaux pour ..... 6 000,00 F
- l'entreprise SICOMEN pour le nettoyage des murs et des poutres de l'école Cousteau pour ..... 4 631,04 F
- l'entreprise RENAULT pour le changement de 2 fenêtres de l'école des Dauphins et 5 fenêtres du logement locatif pour ..... 33 208,42 F
  (plus une attribution à la locataire de 2 000 F pour les tapisseries),
- l'entreprise TESSIER pour la remise en conformité de l'atelier technique.

- l'entreprise MARTINEAU pour le nettoyage des façades de la mairie et des logements de la DASS pour ..... 9 597,35 F
- l'entreprise MOULARD pour la remise en état des volets de la mairie et des logements de la DASS pour ..... 8 000,00 F
- l'entreprise GENDRY pour le plafond abîmé suite à une fuite d'eau à la Poste pour ..... 1 929,60 F
- l'entreprise ROCHER, reconduction pour la 2e tranche de la toiture de l'église, côté sud pour ..... 60 000,00 F
  + l'horloge électrique pour .....11 951,18 F
- l'entreprise HUARD, pour le plafond et l'éclairage de la salle polyvalente pour ..... 115 500,00 F
  ainsi qu'une partie de la sono pour ..... 2 915,00 F
- les bâches pour les stands par la JDSA pour ..... 35 367,00 F

Une débroussailleuse et un aspirateur à feuilles ont été achetés à M. BREHIN qui a fourni gratuitement un casque de sécurité.

Concernant le restaurant scolaire (remise en conformité et extension), la commission d'appel d'offres se réunit demain.

Restauration scolaire 1997

Un tableau récapitulatif de l'année 1997 a été distribué à chaque membre du conseil municipal. Il montre une légère augmentation en 1996 et 1995 (la commune de Forcé n'a toujours pas donné de réponse). On estime la dépense par rapport au nombre de repas à 7,10 F par repas, en ne prenant en compte que les dépenses alimentaires (pas les frais de personnel).

■ COMMISSION SCOLAIRE, SPORTIVE ET CULTURELLE

Foyer des jeunes

Il a redémarré, après être resté environ 1 an en sommeil, avec un nouveau bureau (16 personnes) mais beaucoup d'entre eux sont mineurs, ce qui constitue un risque.

Emploi jeune

Après avoir récupéré tous les textes s'y rapportant, un cahier des charges recensant les besoins réels de la commune sera établi et l'on verra s'il est possible de recruter un jeune en contrat à durée déterminée de 5 ans.

Conseil Municipal des Jeunes

Il arrive à échéance et le scrutin est prévu le 13 juin de 15h à 19h. Les enfants nés de 1986 à 1989 se sont réunis mercredi dernier, où un exposé leur a été présenté ainsi que les démarches à suivre pour les candidatures. Ces dernières doivent être enregistrées avant le 15 mai.

Salle Multisports

Les travaux vont pouvoir commencer avec l'accord en attentant la subvention.

Atelier Théâtre

Mme CHRETIEN informe les membres que cet atelier continue jusqu'au 19 mai, date à laquelle ils font une représentation à Bonchamp. Le souhait actuel est de continuer l'an prochain, avec plus de séances.

Jumelage

M. DESCOTTES rappelle que l'an dernier nous avons été recueillis en Allemagne et que tout le monde en garde un très bon souvenir. Lorsqu'ils viendront à leur tour, dans un an, il faudrait prévoir quelque chose pour les accueillir : par exemple avec les enfants, dans le cadre de l'atelier théâtre, ou avec le foyer des jeunes.

Convention avec les 2 écoles publiques

M. LEFORT explique au conseil municipal que M. AUBRY, receveur municipal, a fait remarquer que nous versons actuellement une allocation aux écoles publiques pour les fournitures scolaires alors que nous devrions payer nous-mêmes ces fournitures. Cela étant un système très lourd (notamment bons de commande, vérifications avant paiement,...) et la mairie souhaitant avoir un droit de regard, tel que des justificatifs en fin d'année, il est proposé de passer une convention avec l'Association sportive et culturelle des écoles publiques. Celle-ci permettra aux deux écoles publiques de gérer, de manière autonome, les fournitures scolaires, avec une simplification des relations écoles - mairie - fournisseurs.

Le conseil municipal décide de passer cette convention et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Avancement des travaux du centre bourg

Plan d'Occupation des Sols

Une réunion d'information aura lieu le 11 mai à 17 heures, avec quelqu'un de l'équipement, afin de faire le tour de tout ce qui a déjà été vu et d'intégrer les nouvelles possibilités.

Centre Bourg

Les travaux d'eaux usées et d'assainissement vont du chemin du Verger vers le chemin des Grandes Marzelles, dans la rue du Maine, puis vers le centre bourg et la rue de Beausoleil. Sont également prévus l'assainissement de la ruelle face à la boulangerie et les réseaux de la place de l'église et la rue de Montroux.
Dans le même temps, au fur et à mesure qu'ils se découvrent, on règle les problèmes d'eaux pluviales.
Les travaux d'eaux usées devraient durer jusqu'au 15 juin, et les travaux d'eau potable démarrer début juin.
Les travaux électriques et téléphoniques, du centre bourg vers la route de Laval, débuteront environ le 15 juin et devraient se terminer fin juillet.
Les travaux d'aménagement de surface pourront donc démarrer fin août, début septembre. Au cours de la réunion du conseil municipal du 8 juin 1998, nous parlerons de l'appel d'offres concernant l'aménagement urbain.

Subventions demandées

Pour les lignes téléphoniques, la participation passe de 30% à 40%. On a eu un accord de principe pour la subvention concernant l'aménagement urbain et la possibilité de démarrer les travaux. Enfin, le dossier de demande de subventions sur la dotation parlementaire est en cours au Ministère de l'Intérieur. Il en résulte que le chantier du centre bourg est permanent mais ponctuel (la gène se déplace) pendant plusieurs mois.

"Les Terrasses"

Le démarrage des travaux est prévu prochainement avec la participation de EUROVIA ATLANTIQUE *(anciennement COCHERY/BOURDIN)* et TPB, et nous sommes actuellement en attente de l'autorisation de lotir. Il est prévu que les terrains soient prêts fin juillet.
Vu le nombre croissant de demandes de renseignements et de demandes de réservations actuelles, il est grand temps de démarrer l'étude du nouveau lotissement *(derrière la menuiserie MOULARD)*.

Questions diverses

Chemin des Gasneries

Monsieur MEZIERE constate qu'il y a de plus en plus de passage sur ce chemin et qu'il faudra l'intégrer dans les prévisions pour l'année prochaine.

Vols, chapardages

Monsieur DESCOTTES informe l'assemblée que le drapeau qui avait été installé pour la journée des déportés a été enlevé, une voiture a été endommagée et une autre volée pendant la foire à la marabille.

"LES TERRASSES" d'Argentré

Travaux de viabilisation en cours

Depuis quelques semaines, les travaux de viabilisation d'un nouveau lotissement se poursuivent et doivent s'achever fin juillet.

Constitué de 12 parcelles, ce lotissement n'est pas tout à fait comme les autres, il bénéficie d'une position privilégié, au cœur du centre bourg et de l'ensoleillement maximal d'un versant plein sud.

C'est pourquoi, afin de tirer le meilleur parti de cette situation, tout en s'intégrant aux constructions existantes, les façades des maisons sont orientées au Sud et implantées en limite Nord de chaque parcelle individuelle.

2 parcelles de 1400 m² sont destinées à la construction d'habitat individuel groupé, c'est-à-dire que chaque parcelle, pouvant accueillir 4 ou 5 logements selon leur taille, est construite en une seule fois par un organisme HLM ou un promoteur immobilier. Toutefois, le terrain situé à proximité de la rue Froide, plus adapté à l'accueil de personnes âgées, est réservé à des logements locatifs sociaux. Une demande a été faite pour une inscription au programme de financement de logements locatifs sociaux, qui laisse espérer une réalisation en 1999.

10 parcelles de 500 m² en moyenne, sont libres pour tout constructeur au prix de 230 F HT le m², incluant :

- la création d'un mur de soutènement en pierres maçonnées au sud des parcelles,
- la plantation d'une haie en limite du domaine public,
- l'aménagement sur la parcelle d'une ou deux places de stationnement au droit de l'entrée du ou des garages.

Le dessin en perspective, même s'il est approximatif et si des adaptations ont été faites, donne une idée de l'image future de cette nouvelle zone d'habitation.

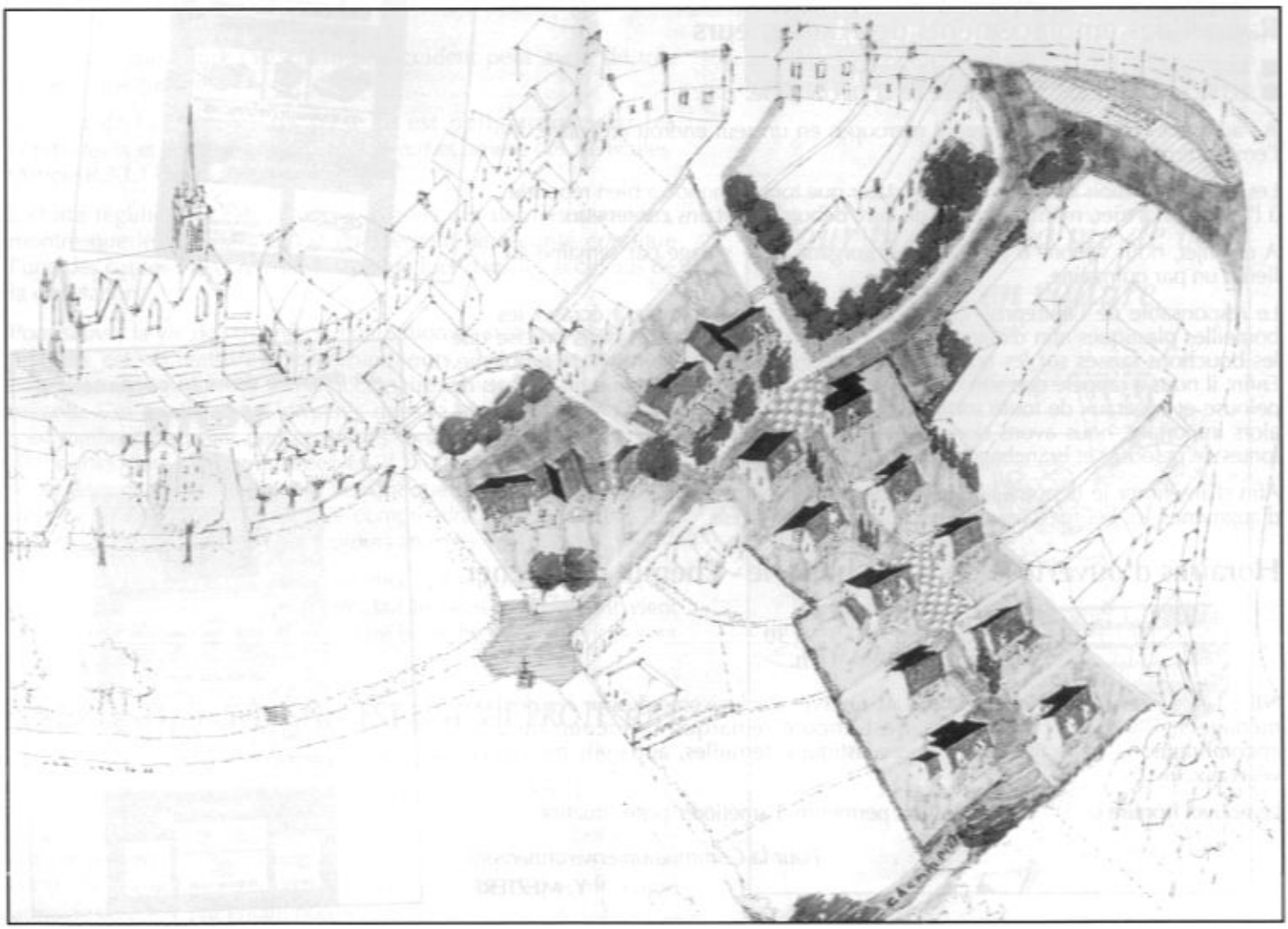

LE TRI SELECTIF

C'est bien parti !

Depuis le 1er avril, la Municipalité a installé 4 emplacements tri sélectif avec 3 conteneurs dans chaque point :

PAPIER CARTON,
PLASTIQUE, BRIQUE ALIMENTAIRE,
et EMBALLAGE METALLIQUE,
VERRE.

Pourquoi ce tri ?

Pour protéger l'environnement
Le recyclage permet d'importantes économies d'énergies et évite des pollutions.

Pour créer des emplois
Ces activités nouvelles sont génératrices d'emploi.

Maîtriser les coûts
Le coût de traitement à la tonne augmente régulièrement. La collecte sélective permet de diminuer les quantités à traiter. Coût du traitement ordures ménagères + collecte environ 670,00 F la tonne. Gros encombrants branchage à la benne environ 380,00 F. Déchet sélectif uniquement coût de collecte 75,00 F par vidage de conteneur.

Etre citoyen responsable
Les décharges seront fortement réglementées en 2002 pour ne plus polluer. Cela ne mérite-t-il pas quelques efforts.

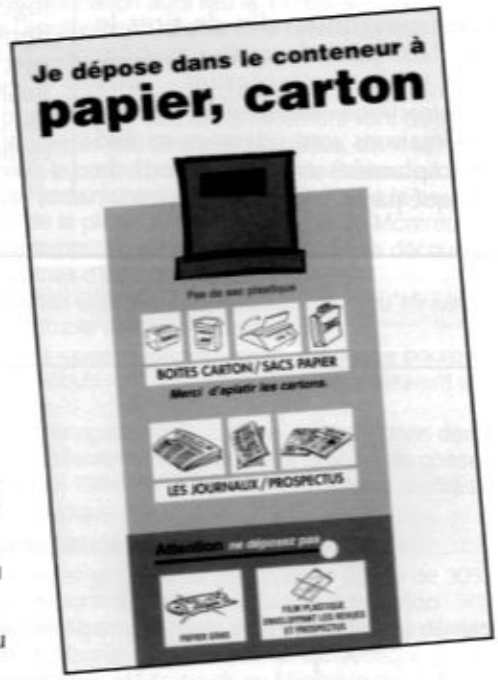

Rappel des emplacements des Conteneurs

- **La Poste**
- **Ecole JY Cousteau**
- **Chemin des Marzelles**
- **Entrée de la Déchetterie.**

A l'automne, les 2 premiers seront regroupés en un seul endroit aménagé, à l'emplacement actuel des cars.

Les 2 premiers mois ont permis de constater que tout le monde a bien répondu à l'invitation à trier, même au point de faire déborder certains conteneurs.

A ce sujet, nous venons d'y remédier en organisant 1 vidage par semaine au lieu d'un par quinzaine.

Le responsable de l'entreprise chargé de la collecte nous invite à écraser les bouteilles plastiques afin d'augmenter la capacité de stockage, et nous précise que les bouchons laissés sur les bouteilles, ne représentent pas vraiment un problème. Enfin, il nous a rappelé que son entreprise collectait encore beaucoup de déchets de pelouse et végétaux de toute sorte, dont le poids et donc le coût de traitement est alors important. nous avons donc demandé à l'entreprise de ne plus collecter les tontes de pelouses et branchages.

Afin d'améliorer le dépôt à la déchetterie, le conseil municipal a décidé le 4 mai d'augmenter les heures d'ouverture au printemps et en été.

Horaires d'ouverture de la déchetterie - Chemin du Rocher

Lundi : 11 h - 12 h
Mercredi : 17 h - 19 h 30
Samedi : 14 h - 18 h.

NB : Les conteneurs en campagne sont réservés exclusivement pour les déchets ménagers. Dans ces conteneurs, il est encore remarqué beaucoup de gros encombrants de toute nature (bâches plastiques, ferrailles, appareils ménagers, végétaux, etc...)

Le nouvel horaire de la déchetterie doit permettre d'améliorer cette situation.

Pour la Commission environnement
Y. MEZIERE

Sapeur-Pompier

Pourquoi pas vous ?

Vous êtes lycéen, étudiant, salarié, ouvrier, commerçant, agriculteur, chef d'entreprise, homme ou femme...

Sachez que les centres d'incendie et de secours de tout le département accueillent en permanence de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

Renseignez-vous à JC CHEVALIER
Tél. 02 43 37 35 09 - Portable 06 86 82 25 37

La plupart des accidents de la circulation routière ont lieu dans un périmètre proche du domicile des victimes (plus de 70%). En générale, il s'agit d'accident sur un trajet domicile/travail ou domicile/école.

Gendarmerie

Les enfants en voiture : priorité à la sécurité

Même à faible allure (50 km/h) un accident peut avoir de très graves conséquences.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les conducteurs et passagers des places avant et arrière des véhicules. (Article R.53.1 du Code de la Route).

L'étude régulière des accidents survenus ces dernières années, montre que le non port de cet équipement de sécurité constitue l'une des causes majeures du nombre de tués dans les accidents de la circulation.

Pour sauver la vie de vos enfants l'utilisation de système de sécurité adaptés est obligatoire. Des réhausseurs, des sièges autos et ceintures ventrales sont donc nécessaires pour le transport des enfants. Ces équipements présents dans la plupart des véhicules sont malheureusement peu employés lorsqu'il s'agit de transports de courtes durées (domicile/école). Il faut que chaque parent se sente responsable et explique à l'enfant que la ceinture de sécurité peut lui sauver la vie. L'enfant le comprendra encore mieux s'il a l'exemple de parents circulant toujours attachés.

Nous vous rappelons que lors d'un choc, un enfant non attaché est projeté à la vitesse à laquelle circulait le véhicule. L'enfant vient alors percuter le siège avant ou le pare brise, les conséquences sont souvent graves et irréversibles.

UNE CEINTURE ATTACHÉE EST UNE VIE PROTÉGÉE !

Si vous tenez à vos enfants, même sur un court trajet attacher les !!

Responsabilité du conducteur : le conducteur sera tenu personnellement responsable de la non utilisation des dispositifs de retenue ou de la ceinture de sécurité. Le contrevenant risque alors une amende de 230 F par enfant non retenu.

Ecole élémentaire J.Y. Cousteau

Activités menées au cours de l'année scolaire

Projet Nature Environnement

Autour du plan d'eau :

- Découverte de la faune et de la flore en automne.
- Découverte de la faune aquatique en mars (pêche à l'épuisette).

Classe de neige du 11 au 18 janvier 1998 aux Estables (43)

- Découverte du milieu montagnard,
- Pratique du ski de fond,
- Enquêtes,
- Exposition, photos lors de la semaine des parents à l'école.

Le Parlement des Enfants

La candidature de la classe de CM2 a été retenue en début d'année pour la 5ème opération "Parlement des Enfants".

Le groupe de CM2 devant l'éco-musée de la ferme des frères Peyrelles à Moudayres.

Journée du 16 mai - Parlement des Enfants.

Election de Simon PAPIN comme Député Junior et d'Hélène DROCOURT comme Député suppléante.

Dépôt de la proposition de loi en Mars :

Proposition de loi visant à rendre obligatoire et annuelle l'information dans les écoles sur les abus sexuels dont peuvent être victimes les enfants et rendre obligatoire la création d'espaces de rencontre et de paroles dans les écoles.

16 Mai : journée du Parlement des Enfants :

Simon PAPIN, accompagné de sa mère participe à la séance.

Activités sportives

- Piscine,
- Escrime,
- Volley-ball. Tournoi à L'HUISSERIE pour les CM1 en mai.
- Initiation à la lutte (jeu d'opposition).
  Tournoi à Mayenne pour les CP.
- Athlétisme.
  Rencontre intercommunale les 15 et 16 juin à Louverné.

Sorties Pédagogiques

Le 29 mai, sortie des CP :
Visite de l'Espace Alain Gerbault
Visite du musée vivant de l'école publique
Bateau lavoir.

Sortie des CE1 et des CE2 à Nyoiseau le 5 juin :
Visite d'un vieux village du début du siècle.
Expositions
Circuits pédestres.

Sortie des CM1 à Jublains le 19 juin

Fête de plein air le 14 juin.

Thème : voyages.

L'équipe éducative remercie tous les partenaires de l'école qui ont contribué au bon déroulement des activités menées au cours de l'année scolaire.

Ecole maternelle "Les Dauphins"

Activités menées au cours de l'année scolaire

Au cours de l'année 97-98, la classe des petits a retrouvé un air de jeunesse (tapisserie et peinture) et a bénéficié de la construction d'une maison à l'échelle des enfants, réalisation de M. DUPUIS avec la participation financière de la municipalité pour les matériaux.

Diverses activités ont agrémenté cette ânnée scolaire : piscine pour les moyens-grands, spectacle musical avec les structures Baschet réalisé par les enfants et présenté aux parents, classe de mer à St-Pair sur Mer (50) dans un cadre agréable, visite du musée Robert Tatin et du Refuge de l'Arche pour les enfants de la section des petits et des petits-moyens, carnaval, rencontre inter-écoles d'athlétisme. Trois spectacles ont été présentés aux élèves.

Une innovation, la section des petits a établi une correspondance scolaire avec une classe de petits de l'école J. Prévert à Laval. Les petits Lavallois recevront les Argentréens pour la visite de Laval et viendront découvrir notre agréable village.

La fête de fin d'année a clôturé cette année riche en animation. Les enfants et l'équipe éducative souhaitent à toutes et à tous de très bonnes vacances estivales.

■ ***L'équipe éducative***

Ecole St-Cyr / Ste Julitte

Activités menées au cours de l'année scolaire

Noël sur un air de Jazz

Cela commence sur un air de Blues... La longue plainte du saxophone nous donne des frissons... Tout doucement, on commence à claquer des doigts, à battre la mesure avec son pied. Et c'est irrésistible, tout le corps se met à bouger, quand le jazz est là !

A l'école St-Cyr / Ste Julitte, les enfants ont été contaminés en premier.

Ils ont dansé, ils ont chanté sur un air de jazz. Et très vite, ils ont passé le virus aux parents qui se sont mis à chanter "Amstrong" de Nougaro. Le soir de l'arbre de Noël, Anatole et ses Jazzinotes ont enthousiasmé leur public, même les petits canards étaient jazzis !

Merci François

Pendant 7 semaines, en janvier et février, les élèves du CP au CM2 ont pu s'initier au tennis de table.

Prenez une balle, puis ajoutez-y une raquette. Déplacez-vous comme si la raquette et la balle faisaient partie de votre main. Ajoutez une table, entraînez-vous beaucoup. Surtout, saupoudrez de plaisir.

Voici la recette du tennis de table tel que nous l'a présenté François Maillet.

Merci François pour ta patience, ta disponibilité, ta bonne humeur.

Découverte du Mont St Michel et de sa Baie

"Cette nuit là, l'archange St Michel vint visiter l'évêque Aubert et lui dit..." C'est ainsi qu'à Pontorson, Brigitte Maline a fait entrer les élèves de cycle 2 et cycle 3 dans l'histoire du Mont St Michel. Puis, des remparts à l'abbaye, elle a su guider l'œil pour faire découvrir et comprendre les transformations du Mont à travers les époques romanes et gothiques. De l'église à la salle des Hôtes, en passant par le cloître, le réfectoire, le scriptorium, ses commentaires ont éclairé les enfants sur ce lieu de vie et de prière des moines bénédictins.

L'après-midi, ce fut au tour des guides de la Maison de la Baie, aux Courtils, de nous emmener sur le chemin de la découverte.

Lors d'une chasse au trésor, les enfants ont récolté du corail, des algues, des coquillages ; autant de preuves que la mer recouvre de temps en temps ces prés-salés ou paissent les moutons. Une lecture du paysage a montré aussi que chaque fois que la mer se retire, elle laisse de plus en plus de sédiments : sablon, tangue, la baie s'ensable inexorablement.

La visite de la muséographie a permis ensuite de mieux comprendre les étonnants phénomènes qui ont participé à la naissance, à la formation et à l'évolution de la Baie.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'U.S. ARGENTRÉ

EDITO *du président*

Cette moitié d'année 1998 comblera les sportifs par l'importance des évènements qui s'y produisent.

Tournoi de Roland Garros, Coupe du Monde de Football, Tour de France Cycliste, autant d'évènements qui passionnent nos jeunes sportifs (et les moins jeunes !) et leur permettent de se situer techniquement par comparaison avec des virtuoses de la discipline. Pour tous les bénévoles des sections, entraîneurs, organisateurs, il est extrêmement gratifiant de voir le sport que l'on affectionne et pour lequel on donne tant de son énergie largement diffusé et par là même promu.

La soif de vaincre qui permet de se dépasser quand on n'en peut plus, les encouragements des coéquipiers, c'est toujours un bonheur de se sentir soutenu et de terminer son action en ayant "tout donné".

Moins médiatisés, d'autres sports sont tout autant soutenus par la municipalité qui continue comme promis son programme de travaux neufs au bénéfice des sections tennis de table, gymnastique (pourvu qu'elle reprenne l'année prochaine !) et des écoles. La salle multisports sort de terre, avec un léger retard complètement indépendant de notre volonté, et c'est vers la fin de l'année que le ruban sera coupé...

Quant aux vestiaires de football pour les terrains des Marzelles, à cause d'attente également de déblocage de subventions, c'est à l'horizon 1999 que coulera la prochaine douche chaude et nous comptons sur la compréhension des dirigeants en nous excusant de ce retard.

Pour conclure, le Président de l'U.S. Argentré souhaite que chacun fasse la part des choses entre les soirées télévisées et l'entraînement propre auquel rien ne peut se substituer.

Bon été 1998
Bien sportivement

■ **Le Président de l'U.S. Argentré.**

présidente
basket-ball
Henri-Xavier ROUSSEL
53210 Argentré
☎ **02 43 37 31 38**

président
bicross
Joël OGER
6, rue du Lac
53210 Argentré
☎ **02 43 37 37 46**

président
football
Bertrand COUSIN
9 rue de Bellevue
53210 Argentré
☎ **02 43 37 34 13**

président
pétanque
Gérard ANGOT
53210 Argentré
☎ **02 43 37 36 09**

président
cyclotourisme
Daniel HOUDOU
53210 Argentré
☎ **02 43 37 38 99**

UNION SPORTIVE

Président :
DUPUIS Jean-Marc
Maritourne
Tél. 02 43 37 39 29
Section Tennis

Secrétaire :
DRUET Sylvie
Section Gymnastique

Trésorier :
MOUSSAY Jean-Yves
Section Tennis

président
tennis de table
Marcel DAVOUST
"Le Champ de la Vigne"
53210 Argentré
☎ **02 43 37 35 85**

présidente
volley-ball
Jacques DESNOS
Chemin des Rochers
53210 Argentré
☎ **02 43 37 38 68**

président
tennis
Marcel CHESNAY
5, rue des Mésanges
53210 Argentré
☎ **02 43 37 32 23**

président
rando-pédestre
Jean-Marc DUPUIS
"Maritourne"
53210 Argentré
☎ **02 43 37 35 60**

Rétrospectives avec La Poste

Du 20 au 25 avril, le hall de La Poste a accueilli une exposition rétrospective sur la section football de l'Union Sportive Argentréenne. Occasion de quelques souvenirs en photos tels que les seniors des années 1966, les minimes des années 1970.

Occasion aussi de retrouvailles entre huit présidents qui ont portée tour à tour les destinées du club : René Brisard, Bernard Mézière, Claude Bellanger (décédé), Michel Descottes, André Leudière, Bertrand Lenain, Philippe Gohier, André Dorgère et Bertrand Cousin. Erwin Mottier a gagné le ballon aux couleurs de la Coupe du Monde dans le cadre de la tombola organisée par La Poste et Guillaume Dupin celui de l'Union Sportive, offert par la boulangerie Renault, grâce à ses réponses au questionnaire préparé par Jean-Luc Bossuat, vice-président de la section.

Bilan sportif

Résultats satisfaisants tant chez les jeunes que chez les seniors qui se maintiennent dans leurs groupes respectifs.

Chez les seniors, un seul regret, l'échec aux portes de la finale de la Coupe de District. Celle-ci aurait pu être le cadeau des joueurs aux dirigeants.

Moins de 17, moins de 15, moins de 13.

Une expérience a été vécue cette année pour trois équipes jeunes dans le cadre d'ententes avec Bonchamp et Vaiges pour permettre à chaque joueur d'évoluer à son niveau et de permettre à tous de jouer. Celle-ci s'est avérée très positive. Félicitations aux encadrants pour avoir su gérer cette expérience et aux joueurs pour avoir compris l'intérêt d'une telle organisation !

Hommage aux encadrants

Les 11 équipes engagées en championnat pour la saison 97-98 ont mobilisé 35 encadrants. Le conseil d'administration est particulièrement sensible au travail effectué par ces bénévoles. Que ceux-ci soient remerciés pour le temps consacré aux jeunes de la commune !

La vie des associations

U.S. ARGENTRÉ - *section VOLLEY-BALL*

Les volleyeurs argentréens viennent tout juste de terminer le championnat. L'équipe senior, engagée en championnat départementale 1 termine à la 1ère place, et donc champion départemental après une phase retour invaincue mais surtout l'objectif du début de saison est atteint car l'équipe est qualifiée pour la finale de la Coupe de la Mayenne. Cette saison restera certainement l'une des meilleures de l'équipe masculine.

L'équipe des –14 ans filles, composée de 6 joueuses, non débutantes, se devaient de faire bonne figure. Malheureusement, la volonté de bien jouer n'a pas suffit pour remporter un match. Cette équipe entraînée par Y. Chevrinais et A. Daneels aurait pourtant méritée un peu mieux.

Comme chaque année, la section est à la recherche de jeunes, si des personnes désirent pratiquer le volley-ball, il suffit de prendre contact avec Stéphane Corbin au 02 43 37 33 69 et la section sera heureuse de vous accueillir.

■ **Le Bureau**

La vie des associations

U.S. ARGENTRÉ - *section BI-CROSS*

La saison 1998 se termine après avoir participé aux 8 épreuves du Championnat Régional qui se sont déroulées à Carquefou, La Roche/Yon, Aizenay, Champagné-les-Marais, Argentré, Avrillé, Ancenis et Azé. Beaucoup de kilomètres mais des satisfactions de la part de nos pilotes qui se sont bien battus pour figurer dans le classement dont voici le résultat :

Poussins :	Raphaël BESNIER - 2e
	Thomas BRUNEL - 21e
Pupilles :	Thomas GOUGEON - 16e
	Freddy CHESNEL - 17e
Benjamins :	Fabien MARTEAU - 7e
Cadets :	Gaëtan MARTEAU - 15e
	Willy GOUGET - 16e
Elites Régionales :	Anthony OGER - 12e

Tous ces pilotes ont pu participer au 1/4 de finale du Championnat de France qui s'est déroulé à Nogent-le Roy les 9 et 10 mai. Pour certains, c'était la première fois qu'ils voyaient une aussi grande compétition avec 550 pilotes engagés. Les qualifications furent difficiles. Nos 7 pilotes se sont qualifiés pour les 1/2 finales du Championnat de France à Dijon les 30 et 31 mai dernier. Ensuite, ils se sont qualifiés pour la finale du Championnat de France à Grenoble les 1er et 2 juillet 1998 prochains.

Nous leur souhaitons "Bonne Chance". Tous ces pilotes participeront au Trophée 53 qui se déroulera à Changé le 6 septembre, à Argentré le 19 septembre et à Azé le 11 octobre 1998.

VENEZ NOMBREUX LES ENCOURAGER, ILS LE MÉRITENT BIEN !!

La vie des associations

U.S. ARGENTRÉ - *section TENNIS*

La saison de championnat des 8 équipes seniors et des 6 équipes jeunes se termine avec une belle satisfaction, la montée en régionale de l'équipe 1 dames et une petite déception avec la descente en départemental de l'équipe vétérans hommes.

Chez les jeunes, là encore, il y a eu des résultats encourageants avec les sélections pour les stages départe-mentaux et régionaux de Anaïs ETILLIEUX et Clément BAGLIN et les places de finaliste de Anaïs et Véronique TESSIER ainsi que le bon parcours de Maud LETHON aux championnats départementaux.

L'équipe 1 Dames qui accède en Régionale
Chantal LEFORT, Véronique TESSIER, Maud LETHON, Carine FROISSARD, Justine LEFORT (absentes).

Pour l'été, il est possible de pratiquer le tennis dans de bonnes conditions pour un prix modéré pour la période du 15 juin à fin octobre.
Tarif horaire : 20 francs.
Tarif Jeunes : 100 (licence comprise)
Tarif Adultes : 150 (licence comprise)
Pour toute personne possédant déjà une licence : 100 francs.

Les inscriptions à l'école de tennis et à l'école de perfectionnement se feront sur juin et septembre aux tarifs suivants : 250 francs pour le mini-tennis.
400 francs pour l'école de tennis.
550 francs pour l'école de perfectionnement.
Majoration de 50 francs pour les enfants extérieurs à Argentré.
(Possibilité d'échelonner les paiements).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter : Dominique ETILLIEUX - ☎ 02 43 37 38 45
Sylvie BLIN - ☎ 02 43 37 38 34
Raphaël MAURUS - ☎ 02 43 37 32 57
Lionel ANGOT - ☎ 02 43 37 36 09

Lors de ces permanences, auront également lieu les inscriptions pour des cours d'initiation au tennis pour les adultes en partenariat avec la FFT. De fin septembre à fin novembre, pour un prix de 60 francs plus la licence pour 12 heures de cours, vous pourrez vous familiariser avec le tennis en étant encadré par un éducateur professionnel.

Anaïs ETILLIEUX et Clément BAGLIN avec leur professeur de tennis J.-F. HESLIN.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Bernard FAURE ☎ **02 43 37 36 20** ou Marcel CHESNAY ☎ **02 43 37 32 23.**
IMPORTANT : Joindre 2 photos avec légendes au dos.

La vie des associations

U.S. ARGENTRÉ - *section CYCLO SPORT*

Je profite de ces quelques lignes pour féliciter les licenciés qui ont participés en nombre, et terminés 1er aux trois épreuves du Challenge UFOLEP puisque pour la troisième année consécutive, le club remporte définitivement le trophée.

Trois nouveaux membres sont venus gonfler les effectifs, portant à 35 le nombre des adeptes de la petite reine (10 femmes et 25 hommes), ce qui permet de constituer différents groupes suivant les possibilités de chacun, lors de chaque sortie du week-end.

Au début de la saison, une initiation au secourisme a été proposée et réalisée sur 3 séances en collaboration avec les pompiers d'Argentré.

DATES A RETENIR

Le tableau d'affichage de la section se trouve sur le mur du presbytère où vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires (parcours, horaires, etc...). Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 02 43 37 38 99.

U.S. ARGENTRÉ - *section BASKET-BALL*

La saison s'est achevée avec encore des inquiétudes quant au devenir du basket argentréen.

Après avoir dressé un bilan en demi-teinte lors de l'assemblée générale du 7 ami, s'est posé le problème de savoir si la section pourrait être maintenue du fait de l'absence d'arbitres de club pour la saison à venir.

Les quelques personnes présentes ont émis le souhait que les équipes jeunes puissent continuer à évoluer en championnat.

Bilan de la saison écoulée

L'équipe senior a déclaré forfait général à l'issue de la première partie du championnat, dû en grande partie, à un effectif insuffisant cette année dans cette catégorie. Les cadettes ont, elles aussi connu quelques difficultés pour terminer la saison, dues semble-t-il à un manque de motivation.

Heureusement les jeunes se sont montrés plus perspicaces et là, les progrès ont été notables. les entraînements du mercredi, assurés par Jean-François GUILLEUX, diplômé d'état en basket-ball, en sont certainement pour quelque chose. Mais ces jeunes garçons et filles ont montré une grande motivation et ont été très assidus.

Des parents ont su se relayer pour assurer l'encadrement lors des matchs du samedi après-midi (table-chronométrage-management).

A l'issue de l'assemblée générale, rendez-vous a été fixé au mercredi 20 mai pour une assemblée extraordinaire. Après avoir étudié le potentiel d'encadrement et de jeunes, la solution d'une entente avec le club de Louvigné a été émise afin de permettre aux enfants de continuer à pratiquer leur sport.

Un appel est lancé pour recruter des arbitres. Une formation peut être assurée avant le début du championnat.

En tous les cas, merci aux quelques bénévoles qui s'investissent pour les jeunes et des encouragements sont ici formulés pour que d'autres personnes apportent leur aide.

A l'issue de la deuxième réunion, un nouveau bureau a été constitué dont voici la composition :

Président : Henri-Xavier ROUSSEL
Vice-Président : André LEUDIERE
Trésorier : Maurice BOURDAIS
Trésorier-Adjointe : Annie FOUGERE
Secrétaire : Robert Le MOINE
Secrétaire-Adjointe : Sylvie LEFRAY
Membres : M. BEAUDET
Y. LE PECULIER
R. QUINTON
C. VALLEE

Annexe

Comme tous les bénévoles engagés, nous nous devons d'assurer auprès de nos licenciés des conditions favorables à la pratique de leur sport.

Il est déplorable que nous ayons en plus à gérer d'autres problèmes qui ne nous incombent pas. LA MANIVELLE... bien connue des adeptes de la salle des sports...

Il est important, afin de clarifier une nouvelle fois les choses, de savoir que malheureusement, les licenciés et les scolaires ne sont pas les seuls à occuper la salle et qu'il est fort regrettable, voire décourageant, que ce soit les responsables et les jeunes de notre section qui paient les conséquences de la disparition fréquente de cet outils précieux.

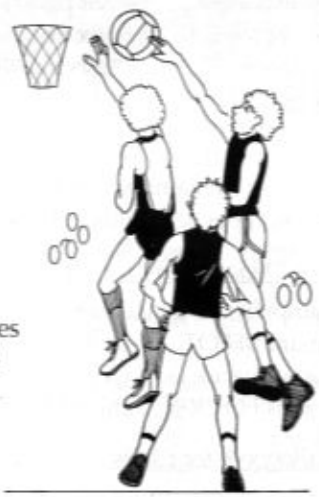

U.S. ARGENTRÉ - *section TENNIS de TABLE*

Effectif

45 licenciés dont la moitié de jeunes
2 arbitre régionaux
1 entraîneur fédéral

Résultats sportifs

Championnat seniors

D2 : 4ème (le dimanche)
D4 A : 1ère (le jeudi) montée en D3
D4 H : 9ème (le vendredi)
D4 J : 1ère (le vendredi) montée en D3

Coupe de la Mayenne non classé/70

L'équipe emmenée par Marcel DAVOUST s'incline sur le score de 11-9 en 1/2 finale.

Compétition Jeunes

- *Critérium Fédéral (individuels)*
  Cette année, 11 jeunes ont participé à la compétition. Pour la 1ère fois, 4 d'entre eux ont évolué en 1ère division départementale (Geoffrey DUTERTRE en cadet, Romain BELOT, Kristopher PATOIT et Antoine ROBINET en minime) et 1 en division régionale (Nicolas LELIEVRE en benjamin). Ces derniers ont donc été qualifiés pour les Titres Départementaux regroupant 32 joueurs /catégories.

- *Titres Départementaux et Régionaux*
  A noter les bonnes performances de Antoine ROBINET 4ème et Nicolas LELIEVRE 6ème aux départementaux, ce qui leur donne la qualification aux régionaux où ils se frotteront aux meilleurs de la région sans créer la surprise.

- *Top 12 Départemental*
  Compétition entre les 12 meilleurs de chaque catégorie. 3 jeunes y participaient : Nicolas LELIEVRE (n°3 - benjamin) termine 1er.
  Romain BELOT (n°10 - minime) termine 7ème.
  Antoine ROBINET (n°11 - minime) termine 6ème.

- *Championnat Jeunes*
  1 équipe Cadets/Juniors : 3ème en D4
  2 équipes Benjamins/Minimes : 1ère en D1 et 1ère en D2.
  Les 2 équipes se qualifient donc pour les Titres.

- *Titres Départementaux du Championnat Jeunes*
  Champions de la Mayenne en D1
  Romain BELOT, Kristopher PATOIT et Antoine ROBINET.
  Champions de la Mayenne en D2
  Thomas FOURRE, Fabien LEFRAY et Nicolas LELIEVRE.

- *Challenge Inter-Clubs*
  L'équipe 1, benjamins/minimes, perd en finale.

Tournoi Communal et Départemental

Nous avons accueilli environ 150 joueurs licenciés et non-licenciés le week-end des 20 et 21 décembre 1997. Nous tenons à remercier tous les artisans et commerçants qui ont largement contribué à la bonne organisation de cette compétition.

Premier Pas Pongiste

Bravo à la cinquantaine d'enfants qui a participé et en particulier à Adeline GIFFARD qui est allée jusqu'en finale départementale.

Bilan

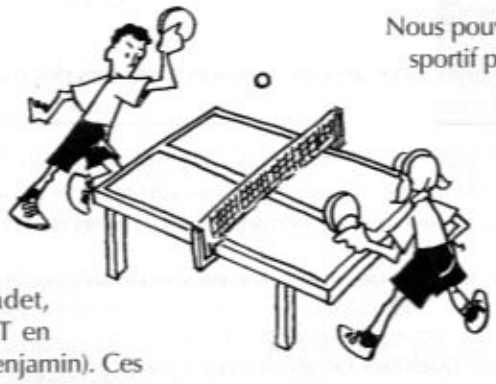

Nous pouvons conclure ce bilan sportif plus que satisfaisant par des félicitations à tous nos licenciés qui ont effectué une saison prometteuse. Tous nos efforts sont récompensés par la 1ère place d'Argentré au classement départemental des clubs évoluant au niveau départemental.

INSCRIPTIONS ou RENSEIGNEMENTS
Marcel DAVOUST
☎ 02 43 37 35 85

FAMILLES RURALES

FAMILLES RURALES

• Au cours du trimestre qui s'achève, l'association a organisé plusieurs activités : couronnes et boules de Noël ont égayé nos maisons. Deux après-midi ont réuni les enfants pour confectionner des papillons en perles et des tableautins de carton-plume. Pour ces activités manuelles, vous pouvez contacter Georgette FOURNIER au **02 43 37 37 91.**

• 10 ados ont sillonné la campagne au cours d'un rallye le 8 avril.

• Par contre la calligraphie n'a pas pu se dérouler faute d'un nombre suffisant de participants. Peut-être un manque d'information ? C'est pourquoi l'association se propose d'organiser une exposition d'ouvrages fin septembre à la mairie. (la date exacte sera précisée ultérieurement). Renseignements près de :

Michèle GIGANT au 02 43 37 32 32
Marie-Chantal LEPECQ au 02 43 37 37 24.

• Les inscriptions au centre de loisirs ont eu lieu au cours de 3 permanences, pour ceux que cela intéresserait encore, il est toujours possible de s'adresser à :

Jean-Luc DUCHENE au 02 43 37 32 19.

Pour les 13-15 ans, le centre a prévu une activité d'une journée par semaine, pour l'instant trop peu d'inscrits pour qu'elle puisse avoir lieu. L'idée est maintenue sous réserve d'un nombre suffisant.

• La Fédération Familles Rurales propose cette année encore des séjours d'une semaine aux bases de loisirs de Saulges et de Daon, mais en juillet uniquement. S'adresser à :

la Fédération Familles Rurales au 02 43 53 73 97
Josette GUIBERT au 02 43 37 38 67.

• Il sera possible en septembre de mettre en place une après-midi gymnastique le lundi ou le vendredi s'il y a suffisamment d'inscriptions. S'adresser à :

Isabelle COLLET au 02 43 37 33 91
Marie-Chantal LEPECQ au 02 43 37 37 24.

Bonnes Vacances.

Ecole Intercommunale de Musique et de Danse

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse a continué de s'épanouir avec ses 337 élèves (10% de plus que l'année précédente) notamment au travers des 15 manifestations proposées au cours de l'année scolaire :

4 concerts des Orchestres et de l'Atelier Jazz
2 auditions d'Ensembles d'instruments à vent
2 auditions internes à l'École
3 concerts de la chorale
1 concert autour du Saxophone
1 concert de l'Atelier Jazz au Festival de Meslay
1 gala de Danse
1 fête de la musique à Louvigné.

Rentrée 1998-1999 : renseignements pratiques

Des permanences pour les inscriptions auront lieu :
Lundi 29 juin de 18h à 20h à l'Ecole de Musique d'**ARGENTRÉ.**
Mardi 30 juin de 18h à 20h à l'Ecole de **BONCHAMP.**
Mercredi 1er juillet de 18h à 20h à l'Ecole d'**ENTRAMMES.**

Lundi 7 septembre de 18h à 20h à l'Ecole de Musique d'**ARGENTRÉ.**
Mardi 8 septembre de 18h à 20h à l'Ecole de Musique de **BONCHAMP.**
Mercredi 9 septembre de 18h à 20h à l'Ecole de Musique d'**ENTRAMMES.**

Reprise des cours le LUNDI 14 SEPTEMBRE

Vous pouvez aussi contacter **Christophe TURCANT** *(directeur de l'école)* au : **02 43 91 45 15** ou bien au **06 85 28 02 30.**

Commençons tout d'abord par un bref aperçu des points forts 1997-1998

Peintures, pâtes à sel, découpage sont quelques unes des activités proposées les mercredis.

L'automne nous a permis de confectionner un tableau avec branche de marronnier, marrons, feuilles, ainsi que des animaux en pomme de pin.

Les mercredis de l'avent ont fait la joie des enfants qui ont réalisé eux-mêmes couronnes en pâte à sel, bonbonnières.

La fabrication de tam-tam, masques, maracasses, a été le point de départ d'un superbe Carnaval ensoleillé pendant lequel plus de 80 enfants et un gros poisson d'avril, réalisation maison, se sont éclatés.

Les chocolats de Pâques, fabriqués par vos pâtissiers en herbes, ont servi à remplir les œufs, confectionnés à partir de ballons de baudruches et de papiers journaux.

Le centre aéré de juillet, c'est reparti avec comme thème principal : les Indiens

Comme l'an passé, nous préparons un mini-camp, diverses sorties et de nombreuses activités pour les enfants de 2 à 6 ans.
Rendez-vous en juin pour les inscriptions.

Toute l'équipe d'A.G.O.R.A. se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

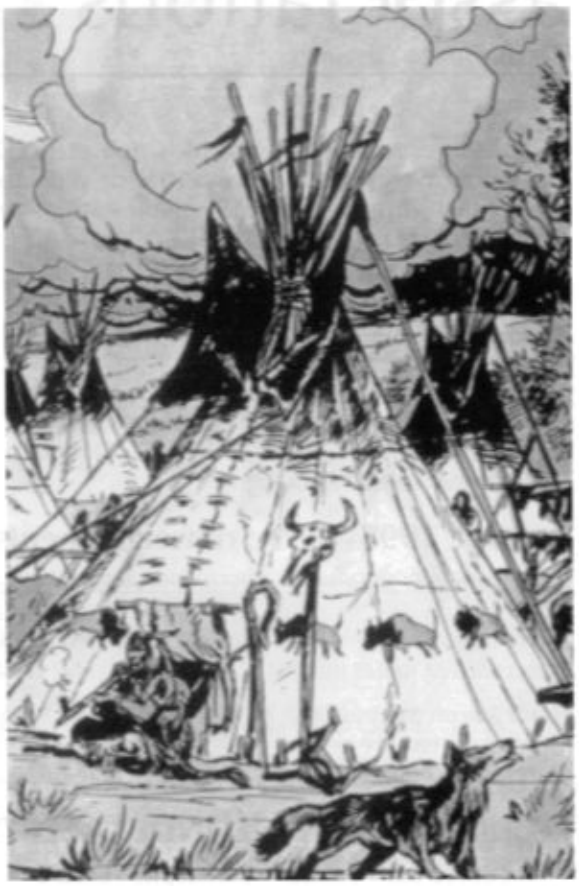

Quoi de neuf au Comité de Jumelage ?

Le programme des festivités est fort chargé. Nous avons tenté activement d'améliorer encore plus les échanges avec Babenhausen depuis la dernière assemblée générale.

Voici un aperçu des temps forts des mois à venir :

- Jumelage Officiel 99
- Echange de Jeunes Allemands à La Toussaint
- Babenhausen sur Internet !
- Camp d'été pour ados en Allemagne.

Jumelage Officiel

Environ 2 cars remplis de Babenhausenois(es) viendront fêter le traditionnel échange officiel 1999 dans notre chère Mayenne, le week-end de la Pentecôte du samedi 24 mai au lundi 26 mai 1999.

Le Comité de Jumelage a comme priorité d'aménager un programme avec moins de cérémonies officielles. On essaiera de favoriser un maximum d'échanges et de créer des liens entre allemands et français en planifiant plus de temps libres en famille.

Nous sommes également en mesure de faire découvrir plus intensément à nos invités, de nouveaux sites touristiques en Mayenne et ses environs.

Toute idée nouvelle et originale sera la bienvenue pour l'organisation de la soirée et des visites.

Echange de Jeunes Allemands

Il y a longtemps qu'Argentré et Louvigné n'ont pas accueilli de jeunes allemands. C'est toujours une joie pour nous de pouvoir permettre à ces jeunes de perfectionner leur langue française et de découvrir en outre la France.

La chance nous sourit car le comité de jumelage de Babenhausen a décidé de faire partir une vingtaine de jeunes (15-16 ans) qui apprennent actuellement le français indépendamment des cours scolaires. Ils arriveront à La Toussaint du 31 octobre au 7 novembre 1998 accompagnés de 2 adultes dont Günther VOGLER.

Le programme des activités a été établi ainsi :

31.10 : Accueil dans les familles.
Découverte d'Argentré et Louvigné.
Accueil officiel.

01.11 : Journée en famille.

02.11 : Visite d'un élevage de chevaux.
Sport ou piscine ou cuisine.

03.11 :Découverte d'un collège.
Visite guidée du Vieux Laval.
Patinoire ou bowling.

04.11 :Cuisine et/ou sport.

05.11 :Visite d'une entreprise (ex. : Alcatel).
Shopping et soirée jeunes.

06.11 :Journée en famille.

07.11 :Visite de Paris.
Retour vers Babenhausen.

Nous sollicitons donc la collaboration de familles afin d'accueillir des Babenhausenois(es) pendant ces 2 échanges prochains.

Babenhausen sur Internet

Désormais, le comité de jumelage peut communiquer directement avec Babenhausen grâce au réseau Internet.

La page Web de Babenhausen a été créée sur le site Internet pour découvrir

la région de Babenhausen, son histoire, ses sites touristiques, ses commerces, ses offres d'emplois...etc...

Le code d'accès à cette page est :
http://www.babenhausen-schwaben.de/

A vos écrans !

De plus, par le biais de cette nouvelle technologie, nous pouvons communiquer régulièrement avec Babenhausen pour les informer des nouvelles fraîches des 2 communes et vis et versa.

Camp d'été à Babenhausen

Nous avons comme projet de faire partir des ados essentiellement d'Argentré et Louvigné pour un camp d'été à Babenhausen. Cette perspective est encore à étudier longuement au niveau du financement du voyage qui est une des priorités des familles françaises.

Cet échange estivale ne pourra malheureusement pas être mis en place cette année à cause d'un souci d'organisation trop tardif.

Mais soyez patient, nous ferons tout notre possible pour trouver la formule idéale avec un coût réduit et un programme alléchant, pour l'année 1999.

Nous sommes prêts à écouter toute proposition intéressante pour ce projet.

PS : une information est à communiquer aux adhérents du comité, Vinni RÖGER (la femme de Franck) a ouvert sa boutique Jeannerie depuis le 29 avril 1998.

Club du 3ème AGE

Voici déjà cette année 1998 arrivée à mi-parcours et de nombreuses activités ont repris le rythme des années passées. Ce fut l'assemblée générale en janvier qui amène au bureau 4 nouveaux membres : Marie GARRY, Jeanine LEPECQ, Daniel PINOT et Cyr VANNIER.

Le repas du Club en février nous a permis de remercier quatre adhérents qui ont donné leur temps et leur compétence pour la bonne marche du club : Geneviève EVERLÉ, Germaine SIMON, André LANDAIS et Joseph VANNIER.

Chaque jeudi, les jeux nous rassemblent et nous permettent d'échanger nos joies, nos soucis... et notre adresse.

Le concours cantonal de Belote fut remporté cette année par Louverné.

Pour la douzième année, le Club a repris les randonnées pédestres, le premier lundi de chaque mois. La 1ère en mars «de La Chapelle-Anthenaise vers Argentré», a été marquée par la bise et l'absence des grippés. En avril, nous contournons la colline avec l'observation «des sources et des ruisseaux».

En mai, par un bel après-midi ensoleillé, nous sommes passés près de nos vieux fours à chaux pour se retrouver au chemin du Gravier et rentrer par la rue de Ballée.

Avec plaisir, nous découvrons l'environnement qui se modifie avec les passages retrouvés, les nouveaux lotissements et les quartiers qui vont s'urbaniser...

Les semaines à venir seront encore bien animées avec le voyage du Club à Solesmes et la visite du Musée de l'Automobile et du Jardin des Plantes au Mans. Plus tard, un groupe partira en voyage : séjour en Alsace.

A bientôt !

La secrétaire
I. GOULAY

LA POSTE

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53 — Guichet : ☎ 02 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :
Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées)
Lundi au vendredi 18 h 30
Samedi 13 h 00

MAIRIE

Permanences des Élus sur Rendez-Vous

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10 h 30 à 12 h 00
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18 h 00 à 19 h 00
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17 h 30 à 19 h 00
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT	Le Lundi	de 11 h 00 à 12 h 30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18 h 00 à 19 h 00

Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie
Tél. 02 43 37 30 21
Lundi, Mardi, Mercredi
et Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi

***Mme LONGUEVRE** est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.*

ETAT-CIVIL

naissances

10-11-97	Axel GONCALVES TEIXEIRA
17-11-97	Yohann MAYAUD
15-12-97	Manon BRAUD
29-12-97	Camille BAGLIN
29-12-97	Laurine DEXET
21-01-98	Marie HIRBEC
28-01-98	Arthur DU PEUTY
30-01-98	Elora JOUANNIC
03-02-98	Emma PATARD
10-02-98	Julien THUAULT
14-02-98	Arthur GOUGEON
26-02-98	Arthur COUPEAU
01-03-98	Maxence FERREYRA
11-04-98	Samuel LECROC
24-04-98	Mégane CHANCEREL
07-06-98	Nino PEULENS
09-06-98	Jeanne BOSCHER

mariages

17-01-98	Emmanuel DELHOMMOIS et Laëtitia MONGONDRY
14-03-98	Jacques RENAULT et Isabelle MOGODIN
18-04-98	Sébastien DEFORGE et Catherine RONDEAU
23-05-98	Jean-Michel MARIE et Catherine DONS
30-05-98	Jean-Michel MARTEAU et Sandrine ROBARDET
30-05-98	Olivier YOUINOU et Rachel LEUDIERE

décès

08-03-98	Charles Des RIEUX de la VILLOUBERT

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Toute l'année, la déchetterie est ouverte le **lundi de 11h à 12h** (sauf en août) et le **samedi de 14h à 18h.**
Du 1er mai au 1er juillet, elle est ouverte en plus le **mercredi de 17h à 19h.**
NOTA : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers de la commune.
Déchets sélectifs : 3 conteneurs à la Poste - 3 conteneurs sur le parking de l'Ecole J.Y Cousteau - 3 conteneurs à la déchetterie.

PENSONS AU VOISINNAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
les samedis et mercredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.

LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIES.

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en **sacs plastiques** en polyéthylène,
- en **sacs à engrais** de capacité variant de **30 l à 110 l.**

Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.
L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.

IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS A CAUSE DE L'HUMIDITE.

— INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, les déchets verts (pelouses, tailles de haies), décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

CENTRE MEDICO-SOCIAL

La Direction de la Solidarité de la Mayenne
vous informe que
le Centre Médico-social
32, rue du Maine à Argentré
a été transféré au

Centre Médico-social des Pommeraies
43, rue des Grands Carrés
53000 LAVAL
☎ 02 43 59 71 10

Vous pouvez désormais contacter Mme BOURRÉ Patricia,
assistante de service social
et Mme GAUDICHE Véronique,
infirmière puéricultrice,
toutes deux intervenant dans la commune, à cette nouvelle adresse.

Mme BOURRÉ assure une permanence de service social
au **32, rue du Maine** à Argentré
tous les mardis de 9h à 12h.

Par ailleurs, nous vous rappelons que Mme BOURRÉ et Mme GAUDICHE peuvent se déplacer **à domicile sur rendez-vous.**

Grille de tarifs des Services Municipaux

PRESTATIONS SALLE DES FETES ET DIVERS	TARIFS *Commune*	TARIFS *Hors commune*
PARTICULIERS / ENTREPRISES		
Caution	1 000,00	1 000,00
Journée avec chauffage	800,00	1 250,00
Journée sans chauffage	650,00	1 110,00
Forfait 2 jours avec chauffage	1 200,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	975,00	1 650,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	350,00	600,00
Personnel communal (une fois par an) (gratuité pour les conseillers sauf Maire et Adj.)	350,00	
ASSOCIATIONS ***(une location gratuite par an)***		
Caution	1 000,00	1 000,00
Journée des classes	200,00	plein tarif
Journée avec chauffage	640,00	1 250,00
Journée sans chauffage	520,00	1 110,00
Forfait 2 jours avec chauffage	900,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	780,00	1 650,00
Cuisine restaurant scolaire	300,00	
Petite cuisine (une fois remise en état)	100,00	200,00
Soirée théâtre et concours divers	250,00	500,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	gratuit	600,00
Soirée Saint-Sylvestre	800,00	3 000,00
Galette des Rois (1/an)	gratuit	600,00
Assemblée Générale (1/an)	gratuit	600,00
Participation forfaitaire au ménage	100,00	pour 2 heures de ménage (*)
LOCATION DE MATÉRIEL		
Plateau pour déchets verts	100,00	
Plateau pour gravats et gros encombrants	200,00	sans tri
	300,00	avec tri
Table (l'unité)	15,00	
Caution pour table (pour un lot)	500,00	
Chaise (l'unité)	2,00	
Caution pour chaise (pour un lot)	500,00	
Travée (l'unité) + bâche	(1) 200,00	
Caution par travée	1 000,00	
CIMETIÈRE		
Concession 15 ans	330,00	
Concession trentenaire et Colombarium	660,00	
Concession cinquantenaire	1 110,00	
Taxe d'inhumation	220,00	
Taxe de relevage de corps	165,00	
JARDINS		
Location annuelle	200,00	
DROIT DE PLACE		
A l'année	300,00	
Par passage	150,00	
UTILISATION DE LA BASE DE LOISIRS		
GRATUITE POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS		

(*) si le nettoyage de la salle nécessite plus de 2 heures de ménage, il faut ajouter 100,00 F par heure supplémentaire (pris sur la caution).
(1) gratuite pour les associations ayant fabriqué les travées. (Montée - démontée).

HORAIRES DES CARS (Valables du 01/09/98 au 30/06/99)

ALLER

	Lundi	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Circule en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	●
Circule en période de vacances		●				●	●	
Soulgé-sur-ouette	7.07	7.07	7.07	-	8.12	13.05	14.09	
Louvigné	7.14	7.14	7.14	-	-	13.10	14.15	17.33
Argentré	7.20	7.20	7.20	7.45	8.20	13.16	14.20	17.28
Bonchamp	7.27	7.27	7.27	-	-	-	-	-
LAVAL Centre	7.40	7.40	7.40	8.20	8.35	13.30	14.30	18.00
LAVAL Gare	7.45	7.45	7.45	8.30	8.40	13.25	14.35	17.50

RETOUR

	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Vendredi, Samedi
Circule en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●
Circule en période de vacances			●	●	●	●	
LAVAL Gare	7.30	-	12.10	12.10	16.55	17.50	17.50
LAVAL Centre	7.25	7.30	12.20	12.20	17.03	18.00	18.00
Bonchamp	7.40	-	12.32	12.32	17.18	18.15	18.15
Argentré	-	7.45	12.40	12.40	17.26	18.24	18.22
Louvigné	-	-	12.45	12.45	17.33	18.27	18.27
Soulgé-sur-ouette	7.50	-	12.50	12.50	-	18.33	18.33